Le Rappel (M. du Mesnil) :

J'ignore si c'est la redingote bourgeoise de M. Jaurès qui rallonge ou ses bras de propriétaire qui raccourcissent, mais hier on le voyait plus sec même. Il pérorait en agitant frénétiquement de petits allarons noirs. Ainsi devait se présenter aux Pingouins assemblés, Maël, père des enfants d'Alca en l'île de Pingouinie.

L'intervention de M. Jaurès ne manque pas de donner au Cabinet Viviani une importante majorité républicaine.

Il y eut des abstentions. Mais ils sont noix de prudes, qui ne demandent qu'à se rendre.

Le Temps (Editorial) :

La très grande majorité de la Chambre avait bien raison d'applaudir, d'acclamer ces déclarations si franches et si fermes, qui partaient à la raison même et défaisant l'esprit de parti. Enfin, comme il fallait ruiner d'avance la propagande anarchique dans les casernes, M. le président du Conseil — s'affirmant homme de gouvernement — a publiquement mis le drapeau sans-patrie : « Je le déclare nettement ; et je suis encore au pouvoir en octobre 1915, je ne libéreral pas les classes actuellement présentes sous les drapeaux. » Une longue salve d'applaudissements a souligné ces paroles.

Dès lors, la bataille était gagnée. La majorité républicaine a répondu à l'appel de M. le président du Conseil.

EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 17 juin.

Commentant les débats de la Chambre française, le « Novoïé Vrémia » constate que la successeur de M. Ribot n'affaiblira pas la sécurité de la France. » On peut même dire, ajoute-t-il, que cette sécurité sera encore renforcée. Les idées du ministère Viviani sur la question militaire et sur les obligations de l'alliance ne provoquent aucune inquiétude chez les amis de la France.»

Aussi le cabinet français trouvera-t-il près de la Russie, qui ne se mêle pas des affaires intérieures de son alliée, une sympathie et une approbation complètes.

Le Sénat aborde enfin la discussion du budget

M. Aimond rapporteur général en fait la critique

Paris, 17 juin.

La séance est ouverte à trois heures moins un quart, sous la présidence de M. Antonin Dubost.

A trois heures, **M. Aimond**, rapporteur général du budget, monte à la tribune. Il constate, tout d'abord, la difficulté de la situation présente et l'impuissance du Sénat à opérer des compressions, alors qu'on lui permet de discuter le budget à une date où les dépenses ont déjà été, pour une grande partie, engagées.

M. Aimond démontre, à l'approbation d'un grand nombre de ses collègues, toute la construction fictive du budget. Il indique les omissions connaissées, comme les dépenses du Maroc, dépenses faites et non pas comprises dans les chiffres du budget ; il signale l'approximation vraiment trop désastreuse des chiffres ; il relève l'abus effréné des comptes spéciaux, représentant des dépenses obligatoires, mais consistant à créer le déséquilibre d'un budget.

On objectera que ce sont là des dépenses extraordinaires qui devraient être acquittées au moyen d'un certain nombre d'annuités. Cela peut être exact pour le ministère de la guerre, mais non pas pour les dépenses de la marine et du Maroc.

M. Millies-Lacroix. — Les dépenses du Maroc, prévues cette année pour 230 millions, vont s'élever à 240 millions pour 1915. On ne peut prévoir qu'elles diminueront du moins pour les cinq premières années.

M. Aimond. — J'en prends acte et j'en conclus que les dépenses du Maroc ne sont pas extraordinaires mais permanentes, au moins pour plusieurs années encore.

M. Noulens. — Le gouvernement voulant dégager la trésorerie, a décidé d'affecter sur les 600 millions de l'emprunt qui va être réalisé, 200 millions à la couverture des dépenses du Maroc.

M. Aimond passe au budget de 1915. Il se présentera, dit-il, avec un déficit initial de 450 millions au minimum. Il faudra donc créer un chiffre correspondant de recettes nouvelles sans parler des dépenses extraordinaires à couvrir par une deuxième et peut-être par une troisième tranche d'emprunt et qui nécessiteront une annuité de 150 millions à inscrire au budget.

M. Delahaye. — C'est le moment de crier : Vive la République !

M. Aimond. — La République, au moins, a le mérite de dire la vérité au pays. La France est obligée d'avoir à la fois une politique militaire, une politique coloniale et une politique sociale ; tout cela, il faut la payer.

L'orateur rappelle les caractéristiques du budget présenté par M. Charles Dumont l'année dernière et du budget rectifié présenté ensuite par M. Caillaux. Il constate que le déficit n'est pas couvert dans le budget de 1914. C'est au budget de 1915 qu'il appartiendra de régler cette question. On dit qu'il aurait fallu, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses, faire l'impôt sur le revenu ; mais l'impôt voté par la Chambre en 1909 n'était pas destiné à fournir des ressources nouvelles, mais à réaliser la justice fiscale.

M. Aimond rappelle que la Chambre a incorporé dans le budget de 1914 un impôt général sur le revenu, qui est une surtaxe, un impôt de superposition. M. Touron a proposé un autre système de surtaxe ; en tous cas quel que soit le système adopté, on ne pourra en tirer plus d'une centaine de millions. M. Ribot, de son côté, a envisagé un nouvel impôt sur les successions qui pourrait, d'après lui, fournir une centaine de millions. La vérité est qu'il faudra, pour combler le déficit, suivre l'exemple des anglais : recourir à la fois aux impôts directs et aux impôts indirects. Tout ce qu'on peut exiger, c'est que ces derniers ne frappent pas les objets de première nécessité. L'alcool pourrait fournir un contingent important. (Très bien et applaudissements).

M. Gouverier. — Il faudrait supprimer le privilège des bouilleurs de cru. (Mouvements divers).

M. Aimond. — La crise financière actuelle ne prendra fin que si l'on se décide à prendre les mesures nécessaires, sans faire de questions budgétaires des questions de partis. Il faudra que les intérêts particuliers, certains intérêts régionaux, consentent les sacrifices indispensables. Pour le moment, on va rouvrir le budget extraordinaire, soit, mais rentrons au plus tôt dans la vérité financière : couvrons les dépenses permanentes au moyen de ressources permanentes et à cette condition, la situation s'améliorera petit à petit. Les plus-values normales permettront alors de faire face aux augmentations normales de dépenses ; c'est le vœu de tous ceux qui ne séparent pas l'intérêt de la République de celui de la France.

M. Chéron à la tribune

M. Chéron lui succède.

Il compare le chiffre total des dépenses de 1913 et de 1914. Il compare également le chiffre dans les mêmes années, des dépenses militaires et navales, les chiffres des dépenses sociales, des frais de régie. Il examine les chiffres correspondants des budgets allemand et anglais. Il en conclut que dans tous les grands pays, les dépenses augmentent. Il se déclare prêt à voter l'impôt sur le revenu, à titre d'impôt de superposition, mais il ne faut pas toucher à l'inviolabilité du foyer et au secret des affaires. Il ne veut pas de déclarations contrôlées.

L'orateur dit que pour éviter le retour des embarras actuels, diverses réformes s'imposent : il faut notamment voter le budget à son heure.

L'orateur conclut en disant que la législature qui s'ouvre doit assurer l'équilibre du budget, amortir notre dette publique, réaliser de profondes réformes administratives. Il suffit, pour cela, d'un peu de courage, de bonne volonté et de ténacité.

L'Impôt sur le revenu

M. Perchot examine à son tour la situation financière. On a promis, dit-il, plus de justice fiscale, il faut la donner.

M. Almond. — La commission des finances ne peut pas se dessaisir, mais elle demande l'avis de la commission de l'impôt sur le revenu.

M. Perchot. — La réforme sera-t-elle incorporée dans le budget ?

M. Almond. — Le Sénat se prononcera sur ce point. Ce que je puis dire c'est que nous avons déjà délibéré avec le gouvernement et que nous avons mis à l'étude un nouvel texte.

M. Perchot. — Je reconnais que l'impôt complémentaire voté par la Chambre prête à beaucoup de critiques. Il nous sera cependant difficile de le rejeter si nous voulons éviter un conflit avec la Chambre.

M. Almond. — Ne nous prêtez pas des intentions que nous n'avons pas.

M. Perchot. — Le situation actuelle est grave ; il importe que nous votions définitivement le budget de 1914 dans le plus bref délai possible. La loi de finance devrait contenir un article fixant un certain délai pour la réalisation de la réforme fiscale.

M. Almond. — Ce serait un vœu de conseil d'arrondissement.

M. Perchot. — Cela permettrait notre accord de principe avec la Chambre. L'incertitude actuelle doit cesser au sujet de l'impôt sur le revenu qui est depuis trop longtemps en discussion. Il importe que le Sénat montre qu'il veut aboutir, qu'il veut enfin résoudre le problème fiscal. (Applaudissements).

La séance est renvoyée à demain 2 heures et demie. Le séance est levée à 6 heures 30.

Maux de Reins

sont guéris par le traitement de la Croix Rouge. 0 fr. 65 la boîte, par poste 0 fr. 85, chez Mlles Anselmon, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléphone 26.35. 2099

Le siège de Maxime Lecomte

LA DATE DE L'ÉLECTION

Paris, 17 juin.

L'« Officiel » publiera demain soir à la rubrique « Intérieur », un décret convoquant pour le 28 juin 1914 les Conseils municipaux des communes du département du Nord, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants en vue de l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Maxime Lecomte, décédé. L'élection sénatoriale est fixée au 2 août.

Un autre décret convoque pour le 5 juillet 1914 les électeurs du canton de Valenciennes à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement.

PROPOS DU JOUR

Incohérence lamentable

Le 30 mai 1912, M. le comte de Bagneux, député de la Seine-Inférieure, demandait à M. le Ministre du Travail si un gendarme retraité, âgé de cinquante-six ans, salarié depuis 1902, comme garçon de bureau aux Ponts et Chaussées, devait être considéré comme assuré obligatoire des retraites ouvrières. Le ministre répondit que la jouissance d'une pension de retraite ne paraissait pas de nature à empêcher son bénéficiaire de profiter de la loi des retraites ouvrières et paysannes, du moment où il appartenait à l'une des catégories visées à l'article 1er de cette loi. La retraite qu'il pourrait ainsi se créer, devait, après sa liquidation, lui être servie indépendamment de celle dont il jouissait déjà. Tout salarié retraité, dont le salaire annuel était inférieur à 3.000 francs, appartenait donc à la catégorie des assurés obligatoires ; tout salarié retraité, dont le salaire annuel variait entre 3.000 et 5.000 francs, pouvait se faire inscrire comme assuré facultatif.

DEUXIÈME CONSULTATION

A une seconde lettre adressée, le 25 juin de la même année, par M. Myrens, député du Pas-de-Calais, au sujet de la situation faite aux pensionnés de la marine, quant à l'application de la loi du 5 avril 1910, le Ministre du Travail répondait que « la jouissance d'une pension de retraite ne paraît pas s'opposer à ce que le titulaire de cette pension puisse bénéficier du régime d'assurance obligatoire institué par la loi des retraites, dès qu'il appartient à l'une des catégories de salariés visées à l'article premier de cette loi. Les retraités de l'Etat, employés comme salariés, bénéficient par suite, ajoutait le ministre, des dispositions de la loi du 5 avril 1910, et sont soumis, ainsi que les employeurs, à toutes les obligations prévues par cette loi ».

Le problème se trouvait doublement solutionné et nombreux sont les retraités, qui travaillant encore pour chercher à améliorer leur situation, ont été soumis au régime de l'assurance obligatoire.

REVIREMENT BRUSQUE

Or, voici que le 23 février dernier, M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a adressé à MM. les Préfets une circulaire qui change complètement la condition des retraités. Par arrêt du 18 novembre 1913, la Chambre Civile de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par un salarié, contre le jugement du Tribunal Civil qui lui avait refusé son inscription, sur les listes d'assurés obligatoires, pour le motif qu'il était titulaire d'une pension de retraite servie par une Compagnie de chemins de fer. Stonsieur le Ministre du Travail, s'inclinant devant cette décision, a fait savoir à Messieurs les Préfets, qu'ils devaient à l'avenir refuser l'inscription, sur les listes d'assurés obligatoires ou facultatifs, des personnes titulaires d'une pension de retraite et procéder à la radiation de celles qui étaient actuellement inscrites, sous condition de remboursement aux intéressés des sommes indûment perçues.

Ne pourrait-on rappeler au législateur que son premier devoir est de voter des textes clairs, précis, dont le sens apparaît aux yeux de tous, au pouvoir exécutif qu'il n'est nullement chargé d'interpréter les lois, cette mission étant réservée au pouvoir judiciaire ? Ce sont là des principes élémentaires dont M. Le Bureau ne semble guère se soucier, car, le plus souvent, c'est lui qui agit les ministres ne faisant que signer. Les textes des lois nouvelles sont fréquemment peu précis le législateur en les interprétant, en résulte fait souvent la loi, alors qu'il devrait que l'appliquer ! La confusion des pouvoirs apparaît absolue et le résultat le plus net c'est le gâchis dans lequel nous patagons à plaisir.

BERTAL.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » répondent gratuitement, par la voie du journal, à toutes les questions concernant les accidents du travail, le droit, les usages locaux, la colonisation, etc..., etc.... »

Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

LES ÉBOULEMENTS DE PARIS

On retire encore deux cadavres

Un nouvel affaissement s'est produit rue de Miromesnil

Paris, 17 juin.

La conduite d'air comprimé qui s'était crevée sous le trottoir de la rue de Bellevile, cause de l'accident matériel qui s'est produit devant le n° 19 de cette rue, vient d'être terminée. Aucun accident n'est plus à craindre. La circulation est rétablie. Les travaux de réfection commenceront demain matin.

Un affaissement de la voie s'est produit cet après-midi rue de Miromesnil, à l'angle de la rue de la Boétie. La circulation des voitures a été interdite à cet endroit.

Encore des victimes

Vers 5 heures, les terrassiers qui travaillaient au déblaiement de l'excavation de la rue du Havre, ont découvert les pieds d'un cadavre profondément ensevelli sous un bloc de maçonnerie. Après de pénibles efforts, on est parvenu, à 7 m. 50, à dégager le corps. C'est celui d'un homme. Le cadavre était raidi dans une attitude de défense, les bras projetés au-dessus de la tête. Il a été placé dans la benne de la grue électrique et remonté à la surface. Le corps a été transporté au poste de police de la rue d'Anjou. L'identité de la victime n'a pas encore été établie. Une foule considérable avait assisté, émue, à la montée du cadavre.

Ce soir à 8 heures, on a retiré de l'excavation du boulevard Haussmann le corps d'un homme qu'on a pu identifier à l'aide de papiers trouvés sur lui. C'est M. Gustave Ribant, 37 ans, employé d'assurances, demeurant à Sartrouville, marié et père de deux enfants.

Est-ce un crime ?

UN CADAVRE dans un wagon à bestiaux

Paris, 17 juin.

Vers sept heures et demie, ce matin, à l'arrivée d'un train de bestiaux venant de Bordeaux, un homme, en proie à une vive émotion, se présentait au chef de gare et l'informait qu'un de ses compagnons de voyage nommé Cherribonnis, journalier, âgé de cinquante-deux ans, et demeurant à Bordeaux, chemin du Remeplan, s'était suicidé en cours de route, en se tranchant la gorge.

Le chef de gare se transporte en toute hâte vers le wagon que lui désignait l'homme, un loucheur de bestiaux, et trouva le corps de Cherribonnis gisant dans une large mare de sang.

Le fonctionnaire fit alors prévenir immédiatement M. Olive, commissaire spécial de la gare du Quai d'Orsay, qui se rendit à Austerlitz pour procéder aux constatations.

Cette dernière formalité accomplie, le magistrat se fit amener le loucheur de bestiaux et procéda à son interrogatoire.

A midi, M. Coulani, juge d'instruction, désigné par le Parquet, accompagné du docteur Socquet, médecin légiste, arriva à la gare pour procéder à l'enquête judiciaire.

Cette opération prit fin à midi et demi. Les magistrats se retirent et se dirigent vers la commissariat où ils vont procéder à l'interrogatoire du loucheur de bestiaux.

Celui-ci a refait là le récit du drame, ajoutant que son compagnon s'était donné la mort entre Poitiers et Paris.

M. Vallet, commissaire de police judiciaire, fit immédiatement procéder à certaines vérifications et pria le loucheur de bestiaux de se tenir à la disposition de la justice.

Le magistrat a d'ailleurs acquis la conviction que le récit du compagnon de Cherribonnis est exact.

Quant à la victime elle habitait à Bordeaux, dans un des bas-quartiers de la ville. Ajoutons que Cherribonnis avait à son actif 39 condamnations.

L'empoisonneuse de Clary EST GRACIÉE

Paris, 17 juin.

Le Président de la République vient de commuer en celle des travaux forcés à perpétuité, la peine de mort prononcée le 4 mai dernier, par la Cour d'Assises du Nord, contre la nommé Octavie Leconte, pour parricide et empoisonnement.

LES DRAMES DE L'AIR

Le commandant Félix se tue à Chartres

Il essayait un aéroplane de fabrication russe

Chartres, 17 juin.

Le commandant Félix, qui se trouvait à Chartres depuis une huitaine pour expérimenter un aéroplane de fabrication russe, poursuivait cet après-midi ses essais quotidiens ; il s'était élevé à une certaine hauteur lorsque l'appareil capota et vint se briser sur le sol. Le malheureux officier aviateur fut tué sur le coup.

Le commandant Félix, dont on connaît le rôle prépondérant dans l'aviation militaire, avait obtenu il y a quelques mois un congé de trois ans.

Comment se produisit l'accident

C'est ce soir à 6 heures que le commandant Félix a trouvé la mort dans un accident d'aéroplane.

Le brillant officier avait décidé d'effectuer quelques vols avec l'appareil qu'il avait été chargé d'expérimenter. Il volait depuis trois ou quatre minutes au-dessus de l'aérodrome lorsqu'il voulut atterrir. Arrivé à une courte distance du sol, il aperçut devant lui une construction en planches servant de cantine. On suppose que le commandant, qui se trouvait très bas, eut peur de ne pouvoir passer au-dessus de cet obstacle et qu'il coupa l'allumage pour hâter l'atterrissage. A ce moment l'appareil piqua du vint et vint s'écraser sur le sol. Le malheureux officier eut dans sa chute la tête serrée entre deux montants en fer et la matière cérébrale jaillit. Le crâne avait été écrasé et une tige de fer l'avait en outre perforé.

Les personnes présentes se précipitèrent vers le lieu de l'accident. L'inventeur de l'appareil, d'origine russe, qui se trouvait parmi elles, eut une véritable crise de désespoir. Tous les soins prodigués au blessé demeurèrent inutiles. Le corps fut alors transporté à l'hôpital de Chartres.

M. le docteur Gabriel Maunoury, député, se rendit sur les lieux ainsi que le préfet, le sous-préfet, le maire et le premier adjoint.

DANS LA REGION

La Fondation Carnegie récompense deux enfants du Nord

Paris, 17 juin.

La fondation Carnegie a accordé les distinctions suivantes :

Médaille de bronze et livret de caisse d'épargne de 300 francs, à Millau Alfred, 11 ans, habitant Saint-Saulet (Nord), qui a sauvé, le 22 décembre, en leur tendant la main, deux de ses camarades qui, s'avançant en glissant sur l'abreuvoir de cette localité, avaient vu la glace se briser sous leur poids et allaient se noyer.

Médaille de bronze et 300 francs, à M. Paul Virel, demeurant à Harnes, qui secourut une femme tombée dans le canal de Lens.

LILLE

La percée du Nouveau Boulevard

L'Administration a des raisons...

Les travaux d'élargissement de la percée du boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing sont rendement menés et tous nos concitoyens s'en réjouissent.

Malheureusement quelqu'un est venu hier troubler la fête. Nous voulons parler de l'Administration du Génie qui entend faire respecter le règlement — même quand le règlement est absurde.

Forte de son « droit », elle a fait savoir à l'Administration municipale qu'il lui faudrait construire sans délai à l'entrée du boulevard un « premier » mur de soutènement, avec créneaux de fusillade.

L'Administration va donc demander au Conseil de voter un crédit de 16.000 francs.

LA RÉGION

LA FÊTE FÉDÉRALE de Saint-Amand

Nous donnons ci-dessous la liste des primes dont le tirage aut lieu mardi à l'Hôtel de Ville de Saint-Amand :

PRIMES D'ADHESIONS RAPIDES

100 francs, Fanfare des Fatenciers d'Orchies ; 30 fr., Lyre Républicaine de Rumegies ; 25 fr., Fanfare Union démocratique d'Haveluy ; 15 fr., Harmonie des Amis Réunis d'Haveluy ; 10 fr., Orphéon mixte du Cercle Moderne de Roubaix.

PRIMES DE RASSEMBLEMENT

50 francs, Harmonie de Quiévrechain ; 25 francs, Harmonie municipale de Libercourt ; 20 fr., Orphéon des Mines d'Aniche, à Auberchicourt ; 15 fr., Fanfare la Vaillante, de Cagnicourt ; 10 fr., Union Chorale de Saint-Vaast-la-Haut.

PRIMES AUX CHEFS

150 francs, M. Lesaffre, de la Fanfare municipale de Wallers ; 100 fr., Musique municipale de Vieux-Condé ; 50 fr., Fanfare des Mineurs d'Abscon ; 30 fr., M. Bossut, Orphéon de Salleumines ; 20 fr., Orphéon de Moulins-Lille.

PRIMES GENERALES DE PARTICIPATION

1.000 francs, Vieux-Condé, Union Chorale ; 500 francs, Auberchicourt, Fanfare Minaura ; 100 francs, Aniche, Harmonie ; 100 francs, Antoing, Fanfare de la ville ; 50 francs, Cattillon-sur-Sambre, Harmonie Municipale ; 50 francs, Cagnicourt, Fanfare La Vaillante ; 25 francs, Tournai, Cercle Choral mixte ; 25 francs, Lons-Lille, Orphéon Municipal ; 25 francs, Bruille-Notre-Dame, Fanfare Notre-Dame ; 25 francs, Curgies, Musique Communale ; 20 francs, Fressin, Fanfare ; 20 francs, Bouhaix, Les Mélomanes ; 20 francs, Fretin, Fanfare Municipale ; 20 francs, Wallers, Fanfare Les Dévoués ; 20 francs, Roost-Warendin, Fanfare Réveil Musical.

Prime de consolation de 50 francs, offerte par M. Baudet, président, au nom de la Commission des fêtes : Templeuve, Harmonie Républicaine.

(A suivre).

Exposition d'instruments aratoires les 27 et 28 Juin à Houbourdin

A l'occasion des Concours Spéciaux d'Animaux Reproducteurs des Races Bovines Flamande et Hollandaise, pour lesquels M. le Ministre de l'Agriculture a accordé une subvention de 13.000 francs à décerner en primes et médailles aux lauréats, le Municipalité d'Houbourdin organise une Exposition d'Instrumente Agricoles de toute nature.

Elle invite tous les Constructeurs et les Représentants à y prendre part et à se faire inscrire avant le 20 juin.

Elle met à leur disposition et gratuitement les emplacements nécessaires mais non couverts. Elle assure les Exposants que le meilleur accueil leur sera réservé, et les informe qu'une Commission compétente visitera tous les stands dans la matinée du dimanche 28 juin.

Des diplômes d'honneur, des médailles de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, récompenseront les plus belles Expositions ou les constructeurs d'appareils nouveaux, présentant pour l'Agriculture un réel intérêt.

Conditions d'admission. — Pour être admis, les Exposants devront en faire la demande écrite « avant le 20 juin », à M. le Maire d'Houbourdin (Nord). Ils indiqueront dans leur lettre, et très lisiblement :

1. Leur nom, prénoms et adresse exacte ;
2. La désignation et le nombre des instruments qu'ils désirent exposer ;
3. Le nombre de mètres carrés dont ils ont besoin, ainsi que la longueur et la largeur de l'emplacement qui leur conviendrait le mieux.

Observation importante. — Les Constructeurs et Représentants qui se seront fait inscrire pour la date ci-dessus recevront une lettre d'admission.

Dans la mesure du possible, les Exposants recevront l'emplacement qu'ils auront demandé, sans que la Municipalité s'y trouve obligé.

Tous les appareils et instruments admis devront être rendus sur le champ d'Exposition par les soins et aux frais des Exposants et mis en place le samedi 27 juin « à midi, au plus tard » ; et ne pourront être enlevés avant le dimanche 28 juin « à six heures du soir ».

Nota. — A l'occasion des Concours spéciaux des Races Bovines Flamande et Hollandaise, qui auront lieu à Houbourdin, les 27 et 28 juin 1914, la Compagnie des Chemins de Fer du Nord appliquera aux instruments destinés à ces Concours les dispositions de ses Tarifs spéciaux G. V., numéro 19 et P. V. numéro 29, chapitre III, qui prévoient le bénéfice du retour gratuit au point de départ.

Feuilleton du 18 juin 34

Cocorico

Grand Roman Patriotique

DE

B. FLORIGNI ET CH. VAYRE

— Votre enfant ? De quel enfant parlez-vous donc ?

— Mon enfant... qu'ils voudront tuer comme mon père...

— Qui donc ?...

— Les Allemands !...

— Tout s'explique, pensa le vieux docteur, et je comprends l'état de cette malheureuse.

— Calmez-vous ! reprit-il d'une voix très douce et encourageante, il vous faut reprendre des forces... et vous soigner. Vous allez avec des gens qui vont vous guérir et vous faire raisonnable, et non vous faire du mal comme les médecins dont vous parlez. Demeurez dans une maison de santé que je dirige à Epernay. On va vous y admettre et vous verrez tout les soins que méritent votre état.

Cette fois qu'à-dessus ces paroles continuait cependant à regarder les deux hommes avec des yeux égarés et des gestes hésitants.

— Je vous prie l'enfant que je vous ai donné ? continua-t-elle d'une voix suppliante.

Le médecin et son élève parurent émus en eux du regard qui exprimait leur pensée.

— La malheureuse !... fit Martial.

— Oui, dit le docteur, encore une victime... On ne les compte plus !

. . . . . .

Odette Dortailles, car c'était elle qui avait été recueillie ainsi par les deux médecins fut soignée à la maison de santé du docteur Flavien, à Epernay, où elle resta deux années entières.

Les troubles cérébraux occasionnés par tous les événements funestes qu'elle venait de traverser lui avaient fait perdre la raison.

Sa folie était devenue douce et mélancolique. Elle consistait à attendre que son enfant revint à elle et se nommât de lui-même.

Petit à petit, grâce aux soins habiles du docteur, cette folie était devenue la monomanie d'une résignée, et le malade entrait en pleine voie de guérison.

On l'affecta alors comme infirmière dans le service de Martial, qui lui marquait une sympathie particulière si dévouée.

Il connaissait maintenant en entier l'histoire d'Odette, celle-ci la lui avait narrée brièbe par brièbe, au fur et à mesure que la mémoire lui revenait.

Il n'était attaché à elle, d'abord comme à un cas de guérison qu'il voulait accomplir en suivant la méthode progressive que lui avait indiquée son maître Flavien.

Puis, lorsque la raison était revenue, un sentiment nouveau s'était emparé de jeune élève médecin. Il se prit à aimer sa pauvre malade.

Celle-ci, complètement rétablie, s'en aperçut avec un certain effroi. Elle avait été sauvée du cul-bouleversé de la vie pour laquelle elle devait être filée ; elle ne pouvait plus le considérer qu'avec épouvante. Une secrète horreur sinon haine s'éleva dans son cœur.

Elle réfléchit longuement et se promit de conserver toujours cette résolution. Et puis, n'avait-elle pas à retrouver son enfant ? C'est à lui, à lui seul qu'elle voulait se consacrer. Ce serait à le rechercher qu'elle vouerait le but de son existence.

La reconnaissance la liait pourtant à Martial, et aussi une véritable affection. Mais la reconnaissance n'était pas l'amour. Cet amour, elle ne l'éprouverait jamais !...

Elle comprit alors ce que sa résolution allait causer de peine et de déception à celui à qui, pourtant, elle devait d'avoir retrouvé toutes ses facultés.

Pouvait-elle, sans consentir à la demande qu'elle prévoyait de sa part, continuer à lui imposer sa présence ? Aurait-elle, en outre, le courage de lui expliquer sa volonté et de répondre à une proposition qui n'aurait pu que l'honorer, par le plus cruel des refus ?

Elle résolut de lui écrire et de partir, de fuir sa vue et de la priver ainsi de la sienne.

Avant d'avoir pu accomplir son projet, elle fut prévenue par Martial, qui spontanément lui offrit, comme elle s'y attendait bien, de lier sa vie à la sienne...

Il fallut s'expliquer. C'est ce qu'elle fit avec contrainte.

— Je vous aime comme une sœur dévouée, dit-elle simplement, et nul autre sentiment ne pourra désormais, à part celui que je ressens pour l'enfant dont je suis séparée, prévaloir contre celui-là. Je ne crois pas faite pour être la compagne qu'il vous faut, Martial, vous qui êtes jeune et plein d'avenir. Rencontrez-la moi. Vous m'oublierez vite, bientôt, je vais partir. Je penserai souvent à vous.

Devant cette résolution inébranlable, le jeune médecin courba tristement la tête et s'éloigna.

Le lendemain, Odette Dortailles avait quitté la maison de santé du docteur Flavien. Elle partit pour la Suisse.

Grâce à la recommandation du docteur, elle put trouver à Neufchâtel une place d'infirmière dans une maison de santé que dirigeait un confrère influent.

Elle y resta plusieurs années. Sa vie était faite de dévouement silencieux. Elle soignait ses malades en s'y attachant.

Ce fut là qu'elle fit la connaissance d'une autre infirmière qui devait aller à Fribourg et qui l'engagea par la suite à proposer ses services dans l'établissement où elle-même était attachée.

L'infirmière en question, était une pauvre fille maladive, une hâlecienne, dont l'état de santé nécessita bientôt les soins d'Odette.

La fille du garde-chasse la disputa longtemps aux ravages d'un mal redoutable qui, finalement, devait emporter la malheureuse.

Odette pleura longtemps cette amie, qui avait apporté dans sa vie tranquille et obscure un peu de lumière.

Ce fut à cette époque que lord Frankey, le riche Anglais, fit partie de son service, et qu'elle lui donna ses soins.

Nos lecteurs savent la reste.

CHAPITRE XII

LE SORT DU PETIT KARL

Le petit Karl, Ludovic et Prosper avaient donc pris le train pour Paris.

Leur voyage s'effectua sans incident.

Ludovic avait eu tout d'abord assez de peine à rassurer l'enfant, mais il y était parvenu toutefois, en usant d'une douceur très grande, de friandises dont lui et Prosper le bourraient à chaque moment, et enfin de raisonnements à sa portée et bien faits pour le consoler.

— Vois-tu, mon petit Karl, lui dit Ludovic en le prenant sur ses genoux et caressant ses blonds cheveux, ce n'est pas pour toujours que tu quittes ta bonne marraine, nous l'aimons bien, nous aussi, et, un peu plus tard, nous la ferons venir avec nous s'il le faut, puisque tu l'aimes tant et qu'elle a été pour toi une véritable maman. Ne te fais donc pas de vilaines idées.

Dans quelque temps, nous lui donnerons de tes nouvelles et, puisqu'elle s'appelle la « Bonne Française », sois bien tranquille, elle ne résistera de le savoir avec nous. Pour le moment, occupe-toi à croquer tous les bonbons dont ton ami Prosper a rempli les poches, et à regarder à la portière les maisons et les arbres qui courent si bien, en nous tournant le dos, et disparaissent derrière nous.

— C'est vrai que je reverrai ma marraine ? interrogea le petit, vite rassuré et battant des mains à cette perspective qui sécha ses larmes.

— Je te la promets...

— Alors, je veux bien l'écouter, et je serai sage et je jouerai avec Prosper, qui a de gros yeux tout drôles qui m'amusent bien. Tu voudras, dis, monsieur ?... Comment faut-il que je l'appelle ? Ma marraine m'avait dit que tu l'appelais Monsieur mon père ?...

Ludovic regarda le bambin et devint pensif. Était-il utile de laisser cet enfant dans cette erreur ?... De plus une certaine sympathie l'attirait vers ce petit être, de grâce caressante, qui se montrait tout disposé maintenant à se livrer complètement à sa direction.

Il eut, à son tour, un sourire.

— Appelle-moi lon oncle, fit-il en l'embrassant. Cela vaudra mieux !...

Il faisait nuit, lorsqu'ils arrivèrent à Paris. L'enfant s'était endormi sur la banquette du wagon. Ils avaient pris des premières et avaient été seuls pendant la plus grande partie de leur voyage.

On avait décidé de descendre dans un hôtel près de la gare et de remettre au lendemain matin la démarche que Ludovic comptait faire près de Wanda, pour la prier de se charger de l'enfant et convenir avec elle des moyens à employer.

Il ne voulait pas, en effet, se montrer à son propre domicile, craignant que Schwarts ne se fît avertir de son arrivée. Car Ludovic Dortailles avait la certitude que Wilhelm Schwarts avait dû être prévenu de son évasion et qu'assurément son premier soin avait été de se rendre à Paris.

Logiquement, en effet, l'ennemi de Cocorico ne devait avoir qu'une pensée ; poursuivre sa vengeance, frapper l'homme assez audacieux et assez adroit pour s'être soustrait à cette mort que Schwarts considérait comme le juste châtiment de ce bâtard, qui, un instant, s'était substitué à lui, avait porté le nom de son père, parlé en maître dans le château du prince de Schwarts.

(A suivre).

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

99, rue Nationale, Lille

2097